

Zeitschrift: PS info : nouvelles de Pro Senectute Suisse
Herausgeber: Pro Senectute Suisse
Band: - (2009)
Heft: 1: La consultation sociale : efficace et indispensable

Vorwort: Editorial : l'âme de l'organisation
Autor: Schärer, Werner

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Editorial

L'âme de l'organisation



Si l'on me demandait, après plus de deux ans passés à Pro Senectute, de désigner la prestation la plus importante de cette organisation, je n'aurais pas à réfléchir longtemps: ce serait clairement la consultation sociale. La consultation sociale n'est pas le seul point fort de Pro Senectute; il y a également une large palette de prestations parmi lesquelles chaque personne âgée peut trouver l'offre qui lui convient.

La consultation sociale ouvre souvent la porte à d'autres offres. Et inversement, en profitant des offres de sport et mouvement, formation et culture, les personnes âgées trouvent la voie vers la consultation sociale. Ces liens ne sont hélas pas encore suffisamment explorés. Nous entendons être actifs à ce niveau, même si pour des raisons financières, le poste de coordination à la recherche ne devait pas être pourvu après le départ à la retraite du titulaire.

A une époque où il y a de plus en plus de spécialisations dans tous les domaines de la vie, l'approche glo-

bale que nous poursuivons avec nos trois offres – consultation sociale, sport et mouvement, formation et culture – est la plus adaptée, surtout pour nos clients de la troisième et quatrième génération. La consultation sociale est l'âme de notre organisation, mais n'oublions pas que le corps, l'esprit et l'âme sont indissociables.

Werner Schärer, Directeur

THÈME

Qui dit pauvreté, dit exclusion

Dès sa création, il y a plus de 90 ans, la Fondation Pro Senectute n'a eu de cesse de lutter contre la pauvreté liée à la vieillesse. Malgré les grands progrès réalisés depuis lors, la lutte n'est pas finie.

Kurt Seifert – Responsable du domaine Politique et société, Pro Senectute Suisse

Même après avoir travaillé dur toute sa vie, la majorité de notre population ne parvient pas à constituer le moindre pécule pour ses vieux jours, peut-on lire dans une lettre adressée par les pasteurs réformés du canton de Bâle-Campagne à la Société suisse d'utilité publique en mars 1918. C'est sous l'égide de cette dernière que la fondation «Pour la vieillesse» (aujourd'hui Pro Senectute) avait été fondée quelques mois auparavant. Alors que la guerre faisait rage partout en Europe, la Suisse subissait aussi les contrecoups des hostilités. Beaucoup de monde était frappé de plein fouet par une inflation galopante, surtout les plus âgés.

La nouvelle fondation voulait atténuer la détresse des personnes âgées. Dès le début, il fut clair qu'il ne suffirait pas de récolter des dons ou de distribuer des aumônes. C'est pourquoi l'acte de fondation stipulait que Pro Senectute soutiendrait tous les efforts en faveur de la prévoyance vieillesse, en particulier d'une assurance obligatoire. Les responsables de la fondation s'engagèrent avec détermination pour ancrer l'assurance vieillesse et survivants (AVS) dans la Constitution fédérale. Ils y parvinrent en 1925. Le plus difficile restait à faire, car la transposition de l'article constitutionnel en une loi n'était pas gagnée d'avance.

Le long chemin vers un consensus

La crise économique mondiale provoquée par le krach boursier d'octobre 1929 atteignit la Suisse avec un peu de retard mais dura jusque vers le milieu des années 30. Elle entraîna un appauvrissement d'une grande partie de la population. Beaucoup d'ouvrières et d'ouvriers âgés perdirent leur travail. En 1936, plus d'un tiers des 330 000

femmes et hommes âgés de plus de 65 ans étaient tributaires de l'assistance. Une personne sur dix recevait chaque mois une aide financière de la fondation. C'est avec un certain succès que Pro Senectute lutta pour que des personnes âgées ne tombent pas dans l'indigence à cause de leur détresse financière, car cela aurait signifié à coup sûr leur stigmatisation et leur exclusion de la société.

La concrétisation du principe constitutionnel, qui visait à la création de l'AVS, n'a pas eu lieu durant les années de crise pour des raisons politiques. Les expériences de la Seconde Guerre mondiale furent nécessaires pour faire émerger un consensus: la pauvreté des vieillards était devenue intolérable. Les premières rentes AVS étaient toutefois plus que modestes et permettaient à peine de survivre. Il faudra attendre les années 70 pour que les rentes couvrent peu ou prou le minimum vital. En 1966 apparaissent les prestations complémentaires (PC) aux rentes du premier pilier, censées assurer une vie digne aux personnes âgées.